Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 027-200077329-20261106-DEC_0443_2026-AU

DEC_0443_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC ROAX TOUR UN PLATEAU DÉCOUVERTE À L'OCCASION DU FESTIVAL DES MASCARETS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 552-2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du patrimoine et de l'animation ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2027 ;

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec ROAX TOUR domicilié 23 rue André Saint Ouen 76200 DIEPPE pour l'organisation d'un plateau découverte avec 3 artistes (For The Hackers – The Songwriters et Bertille) le 3 juillet 2027 à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets 2027 pour un montant de 8 700 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 6 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

MAIRIE DE PONT-AUDEMER